

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2026

---

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE  
2025 - (N° 2694)

Commission	
Gouvernement	

N° 63

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant les aides publiques perçues par les entreprises du CAC 40 et du SBF 120 en 2025, ainsi que les distributions de dividendes, l'évolution des effectifs salariés, l'évolution des salaires, et le bilan carbone de ces entreprises.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous demandons une meilleure clarté dans le soutien public aux grands groupes français, en regard de leur politique sociale et environnementale.

Le 15 mai 2023, l'Observatoire des Multinationales observait « une tendance de long terme à l'accaparement des richesses par les actionnaires et les dirigeants au détriment de l'emploi en France ». Les chiffres sont éloquentes : en 2023, les entreprises du CAC 40 ont réalisé 138 milliards

d'euros de profits, procédé au versement de 67 milliards d'euros de dividendes, et ont réalisé 25 milliards d'euros de rachats d'actions.

L'année 2025 marque de nouveaux records : ce sont 107,5 milliards d'euros qui sont versés aux actionnaires sous la forme de dividendes et de rachat d'actions. Pendant que les superprofits volent de records en records, l'emploi est sacrifié : en 2025, le taux de chômage atteint 7,9 %, en hausse de 0,6 % sur l'année. Ces chiffres redémontrent l'échec de la politique de dumping fiscal et social du gouvernement, une politique gagnante pour les actionnaires est une politique cruelle pour les travailleuses et travailleurs qui produisent la richesse.

Pourtant, chacune de ces entreprises touche de nombreuses aides publiques, par le biais de dépenses fiscales ou d'exonérations de cotisations sociales. Le gouvernement persiste dans cette stratégie mise en échec par la mise en place du crédit d'impôt industrie verte. Pourtant, la question des contreparties ou du conditionnement des aides publiques est sans cesse éludée. L'argument sans cesse avancé par la macronie est navrant de naïveté et d'aveuglement : « il faut faire confiance aux entreprises ».

Par recours aux 49a13 autoritaires, les gouvernements successifs ont contraint les représentants du peuple à donner ce blanc-seing aux entreprises. Le peuple leur a rendu la monnaie de leur pièce en plaçant la gauche en tête des dernières élections.

A minima, il s'agit désormais de dresser un bilan de cette confiance aveugle du gouvernement en observant l'effet des aides publiques sur les grandes entreprises en termes de profits, d'emplois, d'évolution des salaires, et de décarbonation. Ces éléments permettront d'éclairer les débats sur la conditionnalité des aides publiques qui nous attendent lors de l'examen du budget pour 2027.